

Règlement du jeu



Tombola ^{de Noël} des commerçants des Portes Euréliennes 2020

jeu avec obligation d'achat

Article 1

Du samedi 5 décembre 2020 au samedi 30 janvier 2021, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, 6 place Aristide Briand 28230 Epernon, organise une tombola de Noël en partenariat avec l'UCIA d'Auneau, le Club 3C d'Epernon, l'UCIAL de Maintenon-Pierres et l'ECA de Nogent-le-Roi.

Article 2

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs de ses articles sera privé de la possibilité de participer. Ce jeu est réservé à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine à l'exclusion des mineurs. Il est avec obligation d'achat sur la période du samedi 5 décembre 2020 au samedi 30 janvier 2021.

Article 3

Modalités du jeu : les commerçants participants (identifiés par une affichette apposée sur leur devanture) distribuent les bulletins de participation. A l'occasion d'un achat, d'une prise de commande ou de la signature d'un contrat (avec versement d'un acompte), ils apposent le tampon de leur commerce sur le bulletin de participation présenté par le client. Les bulletins comportant 6 tampons provenant de 6 commerces participants différents peuvent participer au tirage au sort des lots mis en jeu. Pour cela, le client dépose son ou ses bulletin(s), après y avoir indiqué ses coordonnées, dans l'un des commerces participants avant le samedi 30 janvier 2021 à 18h00.

Article 4

Tout bulletin illisible, raturé, incorrectement rempli ou ne répondant pas aux conditions mentionnées dans l'article 3 du présent règlement sera réputé nul. Les gagnants seront désignés par tirage au sort le mardi 17 février 2021 au Relais emploi d'Epernon, en présence d'un représentant de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et d'au moins un des responsables des unions de commerçants. Ce tirage s'effectuera en commençant par les lots de plus faible valeur.

Article 5

La liste des lots est la suivante :

Premier lot : Une bague diamant 0,3 cts sur or gris.
Deuxième lot : Un week-end Thalasso 4* en Normandie pour deux personnes à réserver au plus tard le 31 mai 2021 auprès de l'agence Selectour l'Eure du Voyage, 24 rue du Général Leclerc, 28230 EPERNON. Hors assurances et éventuels suppléments.
Troisième lot : Un week-end Châteaux de la Loire pour deux personnes à réserver au plus tard le 31 mai 2021 auprès de l'agence Selectour l'Eure du Voyage, 24 rue du Général Leclerc, 28230 EPERNON. Hors assurances et éventuels suppléments.
Du quatrième au quatre-vingt-troisième lot : Un bon d'achat d'une valeur de 30 € à utiliser dans un des commerces participant (les coordonnées du commerce et la date limite d'utilisation figurent sur le bon). Aucune monnaie ne sera rendue si l'achat réalisé concerne un bien ou un service d'une valeur inférieure à 30 €. La valeur totale des lots est de 5 230 €. Les gagnants ne pourront prétendre à aucun échange ou remboursement total ou partiel de la valeur vénale des lots.

Article 6

Les gagnants seront avertis par téléphone ou par mail. Il leur sera alors indiqué les modalités de retrait de leur(s) lot(s). Les lots seront remis sur présentation d'une pièce d'identité. Les lots non récupérés avant le 31 mars 2021 seront considérés comme refusés et perdus.

Article 7

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie des gagnants à des fins publicitaires ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 8

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la tombola devait être en totalité ou partiellement reportée, modifiée ou annulée.

Article 9

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.